



**Convention interrégionale du Massif des
Vosges 2007-2013 - Mise en oeuvre d'une
stratégie touristique pour le Massif des Vosges**

Rapport n° CP/2011/683

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le projet de convention-cadre multipartite relative à la mise en oeuvre de la stratégie touristique pour le Massif des Vosges.

Organisation de la politique « montagne » et Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013

Pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires de montagne et déployer la politique « montagne », l'Etat a mis en place par massif divers outils de programmation et de soutien financier.

Le Massif des Vosges couvre ainsi sept départements et trois régions. Le Préfet de Lorraine en est le coordonnateur, l'autorité de tutelle étant la DATAR. Le département du Bas-Rhin est concerné pour les 140 communes classées zone de montagne.

Le Commissaire à l'aménagement du Massif des Vosges assiste le Préfet de la Région Lorraine, coordonnateur de massif, pour la mise en oeuvre de la politique de la montagne déclinée dans la Convention Interrégionale du Massif de Vosges 2007-2013 autour de quatre axes :

- organiser le développement durable de l'offre touristique
- garantir la pérennité des ressources du massif
- valoriser l'agriculture et les forêts
- améliorer l'attractivité en termes d'emplois et de services

Mise en oeuvre de la stratégie touristique du Massif des Vosges

La mise en place d'une véritable stratégie touristique pour le Massif des Vosges a été souhaitée par le Comité de Massif réuni en novembre 2007 afin de développer le chiffre d'affaires du tourisme de séjour, grâce à une offre touristique globale et structurée, adaptée à la demande de la clientèle et s'appuyant sur une image « Massif des Vosges » fédératrice, emblématique et attractive.

Cette demande s'est concrétisée au travers d'une démarche pilotée par le Commissariat de massif, accompagnée par Atout France et associant un grand nombre d'acteurs du tourisme.

Atout France a formalisé ces travaux dans un document intitulé « Stratégie touristique de la destination Massif des Vosges - Projet de plan d'actions 2011-2013 ». Il définit les objectifs de la stratégie et identifie les cinq filières dont le potentiel doit être développé :

- stations hivernales
- sites emblématiques du Massif des Vosges
- itinérance pédestre
- bien-être en montagne
- éco-tourisme.

Les crédits affectés représentent plus de 81 M€ dont 20 M€ apportés par l'Etat et 11,27 M€ en provenance du FEDER. Le Département du Bas-Rhin s'est engagé à contribuer à hauteur de 2,93 M€ au titre du développement durable de l'offre touristique, en particulier les projets conduits dans le cadre du développement du Champ du Feu et du Mont Sainte Odile, de la pérennité des ressources du massif dans le cadre de la politique de résorption des friches industrielles, de la multifonctionnalité de l'agriculture par la reconquête des friches agricoles notamment.

Aujourd'hui, l'attente des acteurs du projet est forte. Un certain nombre d'actions sont déjà en cours de réalisation, mais il reste à définir plus globalement le schéma d'organisation du projet la gouvernance et le portage opérationnel de la stratégie.

Afin de mettre en place les moyens d'animation nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie touristique du Massif des Vosges, un projet de convention-cadre multipartite a été établi pour une période allant d'octobre 2011 à mars 2013.

Les moyens s'appuient d'une part sur un chef de projet assurant la cohérence globale de la démarche. Il sera recruté pour une mission de 12 mois par le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, pour le compte des partenaires. Le financement du poste est assuré pour moitié par l'Etat et pour moitié par les trois Régions concernées. Les missions assignées portent sur la production d'un plan d'actions opérationnel et chiffré sur la durée de la convention et la définition de stratégies à moyen terme dans la perspective de la nouvelle contractualisation à intervenir en 2013.

Le dispositif s'appuie par ailleurs sur des chefs de filières touristiques issus des structures régionales et départementales de développement et de promotion touristique. L'ADT 67 est ainsi en charge de la thématique « itinérance pédestre ». Le portage de la mission, estimé à 55 000 €/0,5 ETP, s'entend à moyens constants par redéploiement interne.

La répartition du financement du poste de chef de projet et le coût indicatif des animateurs thématiques figurent en annexe du projet de convention.

Une attention particulière est portée à la gouvernance et au suivi de la démarche, assurés par un comité de pilotage multipartite et des comités techniques.

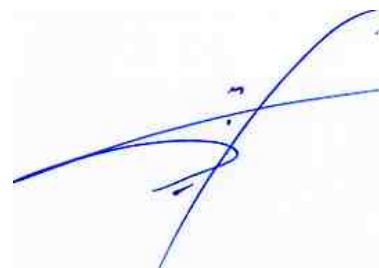
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve la convention-cadre multipartite relative à la mise en œuvre de la stratégie touristique pour le Massif des Vosges, ci-annexée*
- *autorise le Président du Conseil Général à signer ladite convention-cadre.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL